



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RFF et SNCF

Question écrite n° 6176

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la réunification entre la SNCF et Réseau ferré de France (RFF). En effet, Guillaume Pepy, le président de la SNCF, souhaite la réunification de son groupe avec le gestionnaire des voies, Réseau ferré de France, créé en 1997 pour soutenir une dette importante qui menaçait, à l'époque, de pénaliser le système ferroviaire français. Cette dette n'a pas disparu. Elle s'élève à 29,6 milliards d'euros fin juin 2012. Avec les 8,3 milliards de dette de la SNCF, la dette globale du système ferroviaire français frôle donc les 40 milliards. RFF comme la SNCF s'accordent à dire que, d'ici à quinze ans, elle pourrait atteindre les 60 milliards d'euros. Cette situation rendrait donc à première vue difficile le rapprochement entre les deux entreprises publiques. Cependant, la concurrence en matière ferroviaire touchera à terme la France. Or, si la SNCF maîtrise les rails, donc les horaires et les lignes, elle pourra garder le contrôle de la situation concurrentielle. La gestion financière semble donc un enjeu primordial. La direction propose une solution pour stabiliser la dette grâce aux efforts conjoints de trois acteurs : l'État, la SNCF et les passagers. Il semblerait que la SNCF reprenne 5 milliards à 10 milliards d'euros de dette, ce qui serait soutenable pour le groupe. Les usagers, eux, contribueraient à régler la dette à hauteur de 10 milliards à 15 milliards d'euros selon les premières estimations. Les tarifs des billets TGV laissant peu de marge, ce seraient les usagers des transports régionaux (TER) qui subiraient la principale hausse du prix des billets. Ainsi, il lui demande quelle est l'appréciation du Gouvernement sur cette annonce et les moyens financiers que l'État entend engager dans cette opération de réunification, s'il l'accepte, afin que les usagers et les collectivités ne soient pas soumis à des contraintes budgétaires exponentielles créatrices d'injustices face au transport.

Texte de la réponse

L'amélioration du fonctionnement du système ferroviaire français compte parmi les priorités du Gouvernement. En effet, notre organisation se traduit aujourd'hui par des dysfonctionnements opérationnels qui nuisent à la qualité de service. Le système doit aujourd'hui être réformé, de manière à améliorer substantiellement la qualité de service et la fiabilité du réseau ferroviaire pour tous les utilisateurs, voyageurs et chargeurs. En ce qui concerne plus particulièrement la situation économique du système ferroviaire français, les choix passés ont conduit à alourdir financièrement le système : la dette du système ferroviaire se creuse de 1 à 1,5 Md€ par an. En l'absence d'une maîtrise des coûts, le déséquilibre du secteur continuera à s'aggraver. Par conséquent, la réforme ferroviaire dont le principe a été annoncé le 30 octobre dernier, devra assurer l'équilibre économique de long terme du système ferroviaire. Toutes les parties prenantes du système ferroviaire seront appelées à contribuer à un effort collectif, juste et partagé de redressement financier. Les projets ferroviaires seront priorisés en fonction de leur utilité pour la collectivité avec un phasage et un calendrier réalistes au regard des ressources disponibles, grâce aux travaux de la mission présidée par Philippe DURON. Les conclusions qui seront prochainement remises par Jean-Louis Bianco, qui a été chargé de mener la concertation sur le contenu de la réforme, permettra au gouvernement d'arrêter les règles qui devront être mises en oeuvre. Elles seront intégrées dans le projet de loi qui sera présenté au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6176

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5356

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4563